



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 19 février 2002 à 9 h 30, à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers-ères Jocelyne Houle, André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>re</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-110

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N<sup>o</sup> 6 – 42 585,94 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N<sup>o</sup> 6 – 109 194,49 \$, DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS N<sup>o</sup> 3 – 2 626,73 \$ AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE N<sup>o</sup> 3 – 394 607,00 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n<sup>o</sup> 6 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n<sup>o</sup> 6, de la liste des réquisitions n<sup>o</sup> 3 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaires n<sup>o</sup> 3 dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n <sup>o</sup> 6	pièces de comptes à payer	42 585,94 \$	Du 4 au 8 février 2002
PD n <sup>o</sup> 6	pièces de comptes à payer	109 194,49 \$	Du 4 au 8 février 2002
N <sup>o</sup> 3	liste des réquisitions	2 626,73 \$	30 janvier 2002
N <sup>o</sup> 3	liste des embauches de personnel temporaire	394 607,00 \$	Du 28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

CE-2002-111

**APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS N<sup>o</sup> 3 – 93 795,92 \$ DE L'EX-VILLE D'AYLMER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements n<sup>o</sup> 3 de l'ex-Ville d'Aylmer dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
N <sup>o</sup> 3	liste des paiements	93 795,92 \$	Du 4 au 8 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

CE-2002-112

**APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS N<sup>o</sup> 4 – 25 281,38 \$ DE L'EX-VILLE DE BUCKINGHAM**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements n° 4 de l'ex-Ville de Buckingham dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
N° 4	liste des paiements	25 281,38 \$	Du 4 au 8 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-113**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS N° 4 – 549 453,95 \$ DE L'EX-VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements n° 4 de l'ex-Ville de Gatineau dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
N° 4	liste des paiements	549 453,95 \$	Du 4 au 8 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-114**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N° 54 – 48 819,41 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD N° 55 – 44 156,08 \$ DE L'EX-VILLE DE HULL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste de pièces de comptes à payer PA n° 54 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 55 de l'ex-Ville de Hull dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 54	pièces de comptes à payer	48 819,41 \$	Du 4 au 8 février 2002
PD n° 55	pièces de comptes à payer	44 156,08 \$	Du 4 au 8 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-115**     **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA N° 7 – 37 662,98 \$ DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 7 de l'ex-Ville de Masson-Angers dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
--------------------	-------------	---------	---------

N° 7	pièces de comptes à payer	37 662,98 \$	Du 4 au 8 février 2002
------	---------------------------	--------------	------------------------

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-116 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS N° 4 – 354 116,28 \$ DE L'EX-CUO**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des paiements n° 4 de l'ex-CUO dont vous trouverez le détail ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
N° 4	liste des paiements	354 116,28 \$	Du 4 au 8 février 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-117 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-04 – 294 101,75 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 7 FÉVRIER 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-04 d'un montant total de 294 101,75 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 février 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-118 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-04 – 242 783,93 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 7 FÉVRIER 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-04 d'un montant total de 242 783,93 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 février 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-119 SOUMISSION – S01-060 – HORTICULTURE – MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT – SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN - FIRME : ECOTEK-PLUS INC. – 45 061,62 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme « Ecotek-plus inc. », 195 rue Beaulac, Aylmer, Québec J9H 5G8, pour l'option un an, pour les services d'horticulture sur le territoire d'Aylmer, le tout en conformité avec sa soumission en date du 29 octobre 2001 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin au montant de 45 061,62 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-521 - Horticulture et arboriculture.

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02 71430 521	Horticulture et arboriculture	43 494,68 \$
04-13493	T .P.S. à recevoir (Ristourne)	1 566,94 \$

Le Service des finances conservera le chèque visé au montant de 4 510 \$ que la firme « Ecotek-plus inc. » a joint à sa soumission. Ce dernier sera conservé à titre de cautionnement d'exécution.

Le trésorier est autorisé à lui rembourser ce montant à l'expiration du contrat à la condition que cette firme ait respecté toutes les conditions de la soumission à la satisfaction de la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-120**

**SOUSSION – S01-061 – ENTRETIEN DES PELOUSES – MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT – SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN - FIRME : ECOTEK-PLUS INC. – 413 862,30 \$ - POUR TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme « Ecotek-plus inc. », 195 rue Beaulac, Aylmer, Québec J9H 5G8, pour l'option trois ans, pour les services d'entretien des pelouses sur le territoire d'Aylmer, le tout en conformité avec sa soumission en date du 29 octobre 2001 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Le contrat d'une durée de trois ans est valide pour les années 2002, 2003 et 2004.

Les fonds à cette fin au montant annuel de 137 954,10 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-71440-521 - Entretien des pelouses.

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02-71440-521	Entretien des pelouses	133 156,98 \$
04-13493	T .P.S. à recevoir (Ristourne)	4 797,12 \$

Le Service des finances conservera le chèque visé au montant de 13 800,00 \$ que la firme « Ecotek-plus inc. » a joint à sa soumission. Ce dernier sera conservé à titre de cautionnement d'exécution.

Le trésorier est autorisé à lui rembourser ce montant à l'expiration du contrat à la condition que cette firme ait respecté toutes les conditions de la soumission à la satisfaction de la Ville.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds pour les années 2003 et 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-121**

**SOUSSION – S01-062 – ÉPANDAGE D'ENGRAIS ET D'HERBICIDE – PARCS ET ESPACES VERTS – MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT –**

**SERVICE OPÉRATIONS DE TERRAIN - FIRME : ARROSAGE OUTAOUAIS  
LAWNCARE INC. – 13 900,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme « Arrosage Outaouais Lawncare inc. », 11, Place de Templeton, Gatineau, Québec J8P 7G7, pour l'option un an pour les services d'épandage d'engrais et d'herbicide – parcs et espaces verts sur le territoire d'Aylmer, le tout en conformité avec sa soumission en date du 29 octobre 2001 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin au montant de 13 900,47 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-71440-521 - Horticulture et arboriculture.

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02-71440-521	Horticulture et arboriculture	13 417,02 \$
04-13493	T .P.S. à recevoir (Ristourne)	483,45 \$

Le Service des finances conservera le chèque visé au montant de 1 390,05 \$ que la firme « Arrosage Outaouais Lawncare inc. » a joint à sa soumission. Ce dernier sera conservé à titre de cautionnement d'exécution.

Le trésorier est autorisé à lui rembourser ce montant à l'expiration du contrat à la condition que cette firme ait respecté toutes les conditions de la soumission à la satisfaction de la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

CE-2002-122

**PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER AVEC LA FIRME  
SANITATION ÉCONOMIQUE – PALAIS DES CONGRÈS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien ménager avec la firme Sanitation économique pour le palais des Congrès venait à terme le 6 décembre 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** le palais des Congrès sera en opération jusqu'au 30 avril 2002 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de prolonger le contrat d'entretien ménager avec la firme Sanitation économique pour le palais des Congrès jusqu'au 30 avril 2002 et ce, rétroactivement au 6 décembre 2001.

Cette prolongation se fait aux mêmes conditions que le contrat échu à l'exception que l'augmentation des dépenses salariales générées par le décret du comité paritaire de l'entretien des édifices publics sera ajoutée au coût du contrat à être assumé par la Ville, le tout pour un coût approximatif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2002 de 77 924 \$ (incluant les taxes).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62390-533 – Palais des Congrès – conciergerie

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adopté

CE-2002-123

**DEMANDE DE COMMANDITE – CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES  
ARCHIVISTES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des archivistes du Québec tiendra son congrès du 6 au 8 juin 2002 à la Maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés de la Ville sont membres de cette association et que la section de la gestion des documents et des archives est activement impliquée dans l'organisation de ce congrès et à l'accueil de l'Association à Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte que la Ville de Gatineau reçoive à titre d'hôte, le congrès de l'Association des archivistes du Québec du 6 au 8 juin 2002 et accorde une exemption des frais de location des salles de la maison du Citoyen, ce qui représente une commandite de 6 515 \$.

Adoptée

**CE-2002-124\* VENTE DE TERRAIN RUE CÔTE-DES-NEIGES – LOT 2 317 511 – MARIO TREMBLAY ET LYNE POTVIN (DISTRICT 12)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de vendre à Mario Tremblay et Lyne Potvin ou à leurs ayants droit, au prix de 938,07 \$ taxes en sus, le lot 2 317 511 au cadastre du Québec (rue de la Côte-des-Neiges, secteur Gatineau, district 12).

Le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat notarié à cet effet.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-125 ANNULATION DE SERVITUDE – PARTIE DU LOT 1 547 402 – MICHEL GUAY ET NICOLE MORIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'annuler la servitude permanente d'égout et d'aqueduc dont est bénéficiaire la Ville de Gatineau selon l'acte notarié publié au bureau de la publicité des droits fonciers le 28 janvier 1992 sous le numéro 449745 et selon les plans et descriptions techniques préparés par Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, le 17 janvier 2002 sous le numéro 3540 de ses minutes.

Le maire et le greffier sont autorisés à signer l'acte d'annulation de servitude.

Ce comité mandate Me Michel Blais, notaire, pour la préparation et la signature de l'acte notarié en résultant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-412 – Greffe - services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-126 DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE HULL INC. – CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de verser la somme de 250 \$ à l'Association du hockey mineur de Hull inc. dans le cadre de leur tournoi des champions qui s'est tenu en janvier 2002 à Port Huron, Michigan aux Etats-Unis.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Hull inc, à l'attention de monsieur Pierre Gauthier, 308, boulevard Riel, Hull, Québec J8Z 1A9

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40018 – Enveloppe discrétionnaire des élus – cabinet du maire.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-127**     **ACHAT D'UNE TABLE — CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'OUTAOUAIS – (CAVAC) CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de verser la somme de 280 \$ au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais (CAVAC), dans le cadre de leur sixième édition du «Vins et fromages» qui se tiendra le 9 mars 2002, au Centre communautaire du Père Arthur Guertin;

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 280 \$ à l'ordre du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, au soin de Kathleen Dufour, directrice intérimaire, 775, boulevard de la Carrière, pièce 207, Hull, Québec J8Y 6V1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11400-972 projet 40018 – Enveloppe discrétionnaire des élus – cabinet du maire.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-128**     **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Institut canadien-français d'Ottawa fêtera, en 2002, son 150<sup>e</sup> anniversaire de constitution;

**CONSIDÉRANT QUE** près de 30 % des membres de cette corporation proviennent du côté de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation des activités du 150<sup>e</sup> anniversaire comporte plusieurs volets se déroulant tant du côté de la Ville d'Ottawa que du côté de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires associés à cet événement sont le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et la Ville d'Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau souhaite renforcer sa présence au sein des partenaires oeuvrant des deux côtés de la rivière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de participer financièrement aux activités du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut canadien-français d'Ottawa pour un montant de 1 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02-19510-971	Service des communications	800 \$
02-11200-971	Cabinet du maire	200 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-129 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AUX SYSTÈMES D'INFORMATION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis administratif aux systèmes d'information.

Adoptée

**CE-2002-130 RECLASSIFICATION DU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'INSPECTION ET AUX PERMIS D'AFFAIRES AU SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**un grief a été déposé par les titulaires du poste de préposé à l'inspection et aux permis d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arbitre a fait droit, en partie, à la demande de reclassification du poste;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision est exécutoire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Me Bédard de ne pas en appeler de cette décision :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise la reclassification du poste de préposé à l'inspection et aux permis d'affaires d'une classe 6 à une classe 7 (Plan de classification – Aylmer) et de payer les sommes dues le tout conformément à la sentence arbitrale jointe à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-61210-112	C.S. Aylmer – Permis et gestion du développement – Employés réguliers – cols blancs
05-99110	Surplus accumulé non affecté - Aylmer

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

Adoptée

**CE-2002-131\* AUTORISATION AU TRÉSORIER À MODIFIER LE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES SUITE À L'OBTENTION DE SUBVENTIONS DE MOINS DE 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville reçoit des revenus au budget pour utilisation à des fins spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** seul le conseil municipal est autorisé à modifier le budget de recettes et de dépenses :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à modifier le budget de recettes et de dépenses :

- suite à la réception ou confirmation d'une subvention non prévue au budget et qui doit être utilisée à des fins précises, et ce pour un montant inférieur à 25 000 \$. Toute subvention supérieure à ce montant devra faire l'objet d'une résolution spécifique;
- résultant du volume accru de la participation à une activité approuvée par les autorités municipales concernées, à la condition que l'augmentation des revenus de cette activité soit égale ou supérieure à cette dépense;
- pour effectuer des dépenses entièrement remboursables par des tiers (assurance, recouvrement de tiers, etc.).

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-132\*

**PREMIER VERSEMENT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU - 250 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de l'ordre de 500 000 \$ à la Corporation de développement économique de Gatineau en deux versements dont le premier versement au montant de 250 000 \$ est prévu en début d'année et le second au mois de juillet.

Il est également résolu que pour le deuxième versement un ajustement sera fait pour tenir compte des dépenses autorisées avant la création de la Corporation.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62100-972 – Corporation du développement économique – subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-133\*

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – CORPORATION DE L'AÉROPORT DE GATINEAU (QUATRE VERSEMENTS) POUR UN TOTAL DE 182 250 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de fonctionnement de l'ordre de 182 250 \$ à la Corporation de l'aéroport de Gatineau en quatre versements trimestriels.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37200-952 – Transport aérien – subvention – organismes municipaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-134\* OCTROI D'UNE SUBVENTION – ASSOCIATION TOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS – 25 000 \$ - CONGRÈS SOCIÉTÉ CANADIENNE DES DIRECTEURS D'ASSOCIATIONS**

**PROPOSÉ RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de verser une subvention de l'ordre de 25 000 \$ à l'Association touristique de l'Outaouais pour l'organisation du congrès de la Société canadienne des directeurs d'associations (S.C.D.A.) qui se tiendra à Gatineau du 27 au 30 juillet 2002.

Les fonds pour cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62100-972 – Corporation du développement économique – subvention.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-135\* AUTORISATION – PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL – CONGRÈS FCM – HAMILTON, ONTARIO DU 31 MAI AU 3 JUIN 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les membres du conseil suivants à participer au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Hamilton, Ontario du 31 mai au 3 juin 2002.

Paul Morin

Lawrence Cannon

Aurèle Desjardins

Pierre Phillion

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de 5 600 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

02-11100-311 projet 30020	1 400 \$
02-11100-311 projet 30019	1 400 \$
02-11100-311 projet 30023	1 400 \$
02-11100-311 projet 30016	1 400 \$

Le trésorier est autorisé à transmettre un chèque d'un montant de 1 960 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24 rue Clarence, Ottawa, Ontario K1N 5P3, concernant les frais d'inscription.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-136\* ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de répartir équitablement les projets d'infrastructures municipales prévus au programme triennal d'immobilisation 2002-2004;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en infrastructures sont différents selon les secteurs de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver une politique de financement des infrastructures municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'approuver la politique de financement des infrastructures municipales annexée à la présente résolution.

Le trésorier est responsable de l'application de cette politique ainsi que du calcul de l'enveloppe budgétaire maximum attribuable aux différents secteurs de la Ville.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-137\*

**MODIFIER LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2002-2004 POUR L'ANNÉE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a adopté en décembre 2001 le programme triennal d'immobilisation pour les années 2002-2004 conformément à la *Loi des cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de ce programme le gouvernement du Québec et la Société d'habitation du Québec ont annoncé plusieurs programmes d'aide financière à frais partagés dont pourrait bénéficier la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces programmes touchent plus particulièrement la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les programmes d'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire se prévaloir de ces programmes pour des investissements de 23 \$ millions et des subventions d'environ 14 \$ millions;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le programme triennal d'immobilisation 2002-2004 pour maximiser les subventions disponibles via ces programmes gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications adoptées au P.T.I. 2002-2004 n'ont pas pour effet d'augmenter la dette obligataire de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de modifier le programme triennal d'immobilisation 2002-2004 pour l'année 2002 en remplaçant les projets prévus par la liste apparaissant en annexe à la présente résolution.

Le Service d'ingénierie en collaboration avec le Service des finances sont autorisés à soumettre les projets prévus pour l'année 2002 du programme triennal d'immobilisation aux différents paliers gouvernementaux pour fin de subventions.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-138

**SOUSSION – 2002 SP 006 – AMÉNAGEMENT DES BUREAUX – MAISON DU CITOYEN****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme mentionnée ci-dessous, pour l'aménagement des bureaux du Service des ressources humaines et de la Corporation du développement économique, le tout en conformité avec leur soumission en date du 11 février 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme, à savoir :

**FIRME****PRIX (taxes incluses)**

B.D. Systèmes Intérieurs inc.  
16, chemin des Artisans  
Chelsea, Québec J9B 1M5

212 750,25 \$

Les fonds à cette fin, au montant de 205 351,85 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
06-1002-2001	Aménagement de bureaux	205 351,85 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	7 398,40 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2002.

Adoptée

---

**YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**ME SUZANNE OUELLET**  
Greffier